

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°35-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 31 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 25 mars 2026

Affichage Mairie : Mercredi 25 mars 2026

**PRESENTS :** THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

**ABSENTS EXCUSES :**

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Délégation de fonctions aux Adjointes et à un conseiller délégué :**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 22 en date du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre des adjoints au Maire de Dommartin.

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle ont été élus les adjoints dans l'ordre suivant :

-1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Catherine LAVET

-2<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Louis BERRAT

-3<sup>ème</sup> adjointe : Mme Aurélie ROSAT

-4<sup>ème</sup> adjoint : M. Denis EVAUX

-5<sup>ème</sup> adjointe : Isabelle HANRIOT

Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégué par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ainsi qu'à un conseiller délégué,

Il est indiqué aux membres du conseil municipal, pour information, les cinq délégations prévues par M. le Maire :

Thématiques déléguées	Adjoint délégués	Contenu de la délégation
Education - petite enfance - jeunesse - modes de garde	Catherine LAVET	<p><b>Délégation de fonctions :</b>                      -Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation                      -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs</p> <p><b>Délégation de signature</b> dans le cadre de sa délégation                      -pour comptes-rendus de réunions                      -pour courriers aux administrés</p> <p>En l'absence du Maire pour signer :                      -tous actes relatifs à sa délégation</p>
Voirie - urbanisme - mobilité - réseaux - sécurité	Jean-Louis BERRAT	<p><b>Délégation de fonctions :</b>                      -Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation                      -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs</p> <p><b>Délégation de signature</b> dans le cadre de sa délégation                      -pour comptes-rendus de réunions                      -pour courriers aux administrés</p> <p>En l'absence du Maire pour signer :                      -tous actes relatifs à sa délégation</p>
Vie associative- Communication Animations, cérémonies et Tourisme	Aurélié ROSAT	<p><b>Délégation de fonctions :</b>                      -Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation                      -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs</p> <p><b>Délégation de signature</b> dans le cadre de sa délégation                      -pour comptes-rendus de réunions                      -pour courriers aux administrés</p> <p>En l'absence du Maire pour signer :                      -tous actes relatifs à sa délégation</p>
Patrimoine communal - commerce et économie	Denis EVAUX	<p><b>Délégation de fonctions :</b>                      -Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation                      -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs</p> <p><b>Délégation de signature</b> dans le cadre de sa délégation                      -pour comptes-rendus de réunions                      -pour courriers aux administrés</p> <p>En l'absence du Maire pour signer :                      -tous actes relatifs à sa délégation</p>
Solidarité - logement - santé -	Isabelle	<p><b>Délégation de fonctions :</b></p>

séniors - SOLIDOM	HANRIOT	-Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs  Délégation de signature dans le cadre de sa délégation -pour comptes-rendus de réunions -pour courriers aux administrés  En l'absence du Maire pour signer : -tous actes relatifs à sa délégation
En soutien au 2 <sup>ème</sup> et au 4 <sup>ème</sup> adjoint dans leurs délégations et notamment sur la voirie et le patrimoine communal	Jean-Nicolas DREVET, Conseiller délégué	Délégation de fonctions en soutien au 2 <sup>ème</sup> et au 4 <sup>ème</sup> adjoint : -Pour le suivi des travaux de la commune et élaboration des projets dans le cadre de sa délégation -Représentation de Mr le Maire dans ces domaines auprès des administrés, du personnel et des partenaires extérieurs  Délégation de signature dans le cadre de sa délégation -pour comptes-rendus de réunions -pour courriers aux administrés  En l'absence du Maire pour signer, du 2 <sup>ème</sup> et du 4 <sup>ème</sup> adjoint : -tous actes relatifs à sa délégation

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que M. le Maire a pris des arrêtés pour la mise en place des délégations de fonctions aux adjoints et au conseiller délégué indiquées précédemment et que les délégations non attribuées restent de la compétence de Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- DE PRENDRE NOTE des délégations mise en place par M. le Maire.
- DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET



Le Maire  
Alain THIVILLIER



